

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 23 AVRIL 2026**

Publiée sur le site Internet de la Ville : 30 avril 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

**Secrétaire de séance** : Mme Véronique BOUCHER

**Membres présents** : 39

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Laurence MARTEL, M. Hervé THIBAUD, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Raphaël SULTANA, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, Mme Alexcia COULY, M. Emmanuel MAILLET, Mme Odile LEPINASSE, M. Michel ARACIL, Mme Véronique BOUCHER, M. Samir M'HACHI, Mme Christiane RIVOIRE, M. Stéphane GENIN, Mme Lætitia PEPINO, M. Michel CHAVALARD, Mme Nadia DJELTI, M. Fatih DEMIRAY, Mme Patricia BENZEKRY, M. René SIMILLION, Mme Elodie CHAZELLE, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, Mme Marie ANDREANI, Mme Muriel NÉMOZ, M. Frédéric RENAUD, Mme Lucile MOREL, M. Patrice BADARD, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI, Mme Hélène QUINQUETON, Mme Aline CONCHONNET, M. Hervé LEQUIN

**Membres ayant donné pouvoir** : 4

Mme Sandrine CLAUDIN pouvoir à Mme Valérie BOULARD  
M. Alexis CREUSEVEAU pouvoir à M. Fabien DUFFIT-DALLOZ  
M. Kossi Eric AHIALEY pouvoir à M. Marc DUBIEF  
M. Gabriel SAINT-LOUIS pouvoir à Mme Hélène QUINQUETON

**Délibération n°20260423DEL11**

**GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES**

**Désignation de représentants du Conseil Municipal - Comité du Personnel de la Ville**

**RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF**

Mesdames, Messieurs,

Le Comité du Personnel de la Ville de Bron a pour objet de fournir, une aide matérielle et morale, des activités et animations diverses, aux agents et aux familles des agents de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale adhérant au Comité.

Les statuts du Comité du Personnel de la Ville de Bron prévoient que le Maire est Président d'Honneur et que trois représentants titulaires et trois suppléants élus de la Ville de Bron s'administrent.

L'article L. 2121-21 du CGCT prévoit un vote au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

Il est également précisé que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Il est décidé à l'unanimité de voter à main levée.

Il est donc proposé de procéder à la désignation des délégués au sein du Comité du Personnel de la Ville de BRON.

Sont candidats :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Marc DUBIEF Martine CHAREYRE Manon DOYELLE	Emmanuel MAILLET Frédéric RENAUD Hélène QUINQUETON

En conséquence, sont désignés pour représenter la Ville de Bron au sein du Comité du Personnel de la Ville :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Marc DUBIEF Martine CHAREYRE Manon DOYELLE	Emmanuel MAILLET Frédéric RENAUD Hélène QUINQUETON

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

**Le Maire,**

**Jérémy BREAUD**